



**RÉGIE
INTERMUNICIPALE**
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Trois façons de disposer d'un surplus de feuilles!

Saint-Hyacinthe, le 2 octobre 2025

Avec le retour de l'automne et de ses paysages colorés, la Régie vous partage **trois options simples** pour vous départir d'un surplus de feuilles :

1. Opter pour de **grands sacs à feuilles en papier**, conçus pour la collecte des matières organiques;
2. Utiliser une **petite poubelle ronde avec poignées** (d'un maximum de 100 litres) ou de **petites boîtes de carton** pour y déposer vos surplus;
3. Utiliser **un bac de déchets complètement vidé de tout déchet et bien identifié** à l'aide d'une **affiche "Matières organiques"**.

⚠ Important : Les bacs de recyclage fournis par la municipalité **ne doivent jamais être utilisés** pour les matières organiques, même en cas de surplus.

Peu importe l'option choisie, **les surplus doivent être placés à côté du bac brun, en bordure de rue**. Les employés les déposeront manuellement dans le bac avant que celui-ci ne soit vidé par le camion à chargement latéral.

Pour assurer la collecte de vos matières organiques, veuillez à respecter ces consignes :

- ✓ Le bac et les surplus ne doivent **pas être trop lourds**;
- ✓ Le **couvercle du bac doit fermer complètement**, sans débordement;
- ✓ N'utilisez **aucun sac de plastique**, même compostable;
- ✓ Évitez d'y déposer des matières non conformes : **terre, pierres, déchets, plastiques, matières recyclables**, etc.

Merci de votre collaboration!

En mettant en pratique ces quelques recommandations,
vous contribuez ainsi à une collecte efficace, sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Pour consulter la liste complète des matières admissibles et non admissibles ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie au 450 774-2350.

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec